



-Communiqué de presse daté du 23 janvier 2014-

Proposition de loi sur les ondes : La sobriété utilisée avec modération à l'Assemblée nationale...

Paris, le 23 janvier 2014 – A l'issue d'un débat parlementaire permettant de déboucher sur l'adoption, en première lecture, d'un texte encadrant le développement de la téléphonie mobile et des technologies sans fil, les associations constatent que la petite loi adoptée reflète l'état des forces en présence.

Les associations s'attendaient à ce que le débat à l'Assemblée nationale renforce le texte de la proposition de loi. Non seulement les amendements visant à renforcer le texte ont été rejetés, mais sur proposition du gouvernement, l'ambition du texte initial a été réduite, notamment en ce qui concerne l'exposition des enfants.

Ce texte marque cependant une étape symbolique pour la reconnaissance de l'électrohypersensibilité.

Loin d'un texte idéal garantissant aux riverains d'antennes, utilisateurs de portables et électrohypersensibles la sobriété électromagnétique affichée, le texte voté n'en n'est pas moins une avancée comblant un vide réglementaire persistant.

Les associations espèrent que les sénateurs sauront renforcer la petite loi adoptée par les députés présents.

Contact presse :

Janine Le Clavez, présidente de Priartém – 06.82.59.42.04

Etienne Cendrier, porte-parole de Robins des toits – 01.48.38.48.52

Stéphen Kerckhove, délégué général d'Agir pour l'Environnement – 01.40.31.02.99